

(19)



(11)

EP 1 944 246 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
16.07.2008 Bulletin 2008/29

(51) Int Cl.:
B65D 73/00 (2006.01) B65D 85/50 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **08150196.7**

(22) Date de dépôt: **11.01.2008**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MT NL NO PL PT RO SE SI SK TR
Etats d'extension désignés:
AL BA MK RS

(71) Demandeur: **Polypap S.A.**
26600 Beaumont-Monteux (FR)

(72) Inventeur: **Charrin, Philippe**
26600 Beaumont Monteux (FR)

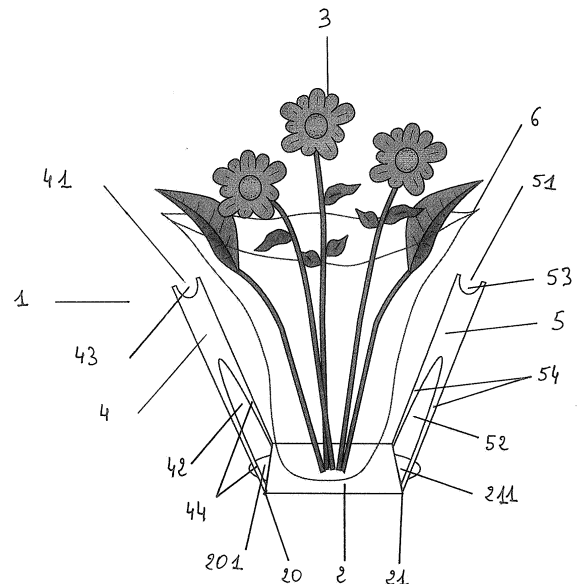
(30) Priorité: **12.01.2007 LU 91301**

(74) Mandataire: **Schmitz, Jean-Marie et al**
Dennemeyer & Associates S.A.
P.O. Box 1502
1015 Luxembourg (LU)

(54) Dispositif d'emballage portable

(57) La présente invention concerne un dispositif d'emballage portable (1) d'un bouquet de fleurs (3), comprenant un élément de base (2) pour le maintien du bouquet (3), un premier rabat (4) attaché de manière solidaire aux deux extrémités d'un premier côté (20) de l'élément de base (2), par deux bras (44), un deuxième rabat (5) attaché de manière solidaire aux deux extrémités d'un second côté (21) de l'élément de base (2), par deux bras (54), une feuille d'emballage (6) en matière souple destinée à envelopper le bouquet (3), le premier rabat (4) et le deuxième rabat (5) possèdent chacun longitudinalement une ouverture s'étendant respectivement à partir du premier côté (20) de l'élément de base (2) en direction de l'extrémité supérieure (41) du premier rabat (4) et du deuxième côté (21) de l'élément de base (2) en direction de l'extrémité supérieure (51) du deuxième rabat (5), l'extrémité supérieure (41) du premier rabat (4) et l'extrémité supérieure (51) du deuxième rabat (5) se rejoignent en un segment (10), l'extrémité supérieure (41) du premier rabat (4) et l'extrémité supérieure (51) du deuxième rabat (5) possèdent chacun une ouverture (43 et 53), le dispositif d'emballage portable (1) est muni d'un système de fermeture (9) à l'extrémité supérieure (41 et 51) des rabats (4) et (5).

Fig. 1



EP 1 944 246 A1

Description

[0001] L'invention est relative à un dispositif d'emballage portable d'un bouquet de fleurs selon la revendication 1.

[0002] Le transport des bouquets s'effectue de manière classique en tenant les tiges par le bas.

[0003] L'état de la technique est constitué par le brevet FR 0011414 divulguant un dispositif d'emballage portable d'un bouquet de fleurs, comprenant un élément de support pour le maintien du bouquet et une feuille d'emballage en matière souple destinée à envelopper l'élément de support, la feuille d'emballage étant équipée de moyens de portage agencés pour être mis en place lorsque la feuille se trouve à plat dans l'état déplié, et pour être positionnés dans l'état de préhension dès que la feuille entoure la surface latérale de l'élément de support.

[0004] L'art antérieur ne décrit pas un dispositif possédant les caractéristiques de la revendication 1.

[0005] La présente invention concerne un dispositif d'emballage portable (1) d'un bouquet de fleurs (3), comprenant un élément de base (2) pour le maintien du bouquet (3), - un premier rabat (4) attaché de manière solidaire aux deux extrémités d'un premier côté (20) de l'élément de base (2), par deux bras (44), un deuxième rabat (5) attaché de manière solidaire aux deux extrémités d'un second côté (21) de l'élément de base (2), par deux bras (54), une feuille d'emballage (6) en matière souple, le premier rabat (4) et le deuxième rabat (5) possèdent chacun longitudinalement une ouverture s'étendant respectivement à partir du premier côté (20) de l'élément de base (2) en direction de l'extrémité supérieure (41) du premier rabat (4) et du deuxième côté (21) de l'élément de base (2) en direction de l'extrémité supérieure (51) du deuxième rabat (5), le dispositif d'emballage portable (1) est muni d'un système de fermeture (9) à l'extrémité supérieure (41 et 51) des rabats (4) et (5).

[0006] L'élément de base (2) peut comprendre une première languette (201) et une deuxième languette (211) s'étendant dans le plan de l'élément de base (2).

[0007] L'extrémité supérieure (41) du premier rabat (4) et l'extrémité supérieure (51) du deuxième rabat (5) peuvent posséder chacun une ouverture (43 et 53).

[0008] L'extrémité supérieure (41) du premier rabat (4) et l'extrémité supérieure (51) du deuxième rabat (5) peuvent se rejoindre en un segment (10).

[0009] Le premier rabat (4) et le deuxième rabat (5) peuvent posséder chacun longitudinalement une ouverture en forme de U renversé (42 et 52) ou tout autre forme géométrique.

[0010] L'extrémité supérieure (41) du premier rabat (4) et l'extrémité supérieure (51) du deuxième rabat (5) peuvent posséder chacun une ouverture (43 et 53) en forme de U ou tout autre forme géométrique.

[0011] Le système de fermeture peut être un système de fermeture male-femelle (9) à l'extrémité supérieure (41 et 51) des rabats (4) et (5).

[0012] Le système de fermeture male-femelle (9) peut

être constitué par des languettes ou des boutons de clipage.

[0013] Les languettes du système de fermeture (9) peuvent aussi être agrafées.

5 **[0014]** Le système de fermeture (9) peut être constitué par une ou plusieurs bandes à ergots d'agrippage ou une ou plusieurs bandes adhésives.

[0015] Le dispositif d'emballage portable peut comprendre à son extrémité supérieure (41 ou 51) deux bras (64) complémentaires aux bras du rabat (4 ou 5).

10 **[0016]** Le premier côté (20) peut être parallèlement opposé au second côté (21).

[0017] L'ouverture (42) peut s'étendre sur au moins la moitié ou les deux tiers de la longueur du premier rabat (4) et l'ouverture (52) s'étend sur au moins la moitié ou les deux tiers de la longueur du deuxième rabat (5).

15 **[0018]** Le dispositif (1) peut envelopper la feuille d'emballage (6).

[0019] La feuille d'emballage (6) peut envelopper le dispositif (1).

20 **[0020]** L'axe de symétrie des ouvertures (43 et 53) en forme de U se situe sur l'axe longitudinal central (11) des rabats (4 et 5).

25 **[0021]** L'axe de symétrie des ouvertures (42 et 52) en forme de U renversé se situe sur l'axe longitudinal central (11) des rabats (4 et 5)

[0022] Les languettes (201 et 211) peuvent posséder chacune une forme en U allongé et leur axe de symétrie peut se situer sur l'axe transversal central (11) de la base (2).

30 **[0023]** L'extrémité supérieure des rabats (4 et 5) peut posséder chacune un orifice (8) de part et d'autre des ouvertures (43 et 53) pour la préhension par un moyen de portage (7).

35 **[0024]** Le moyen de portage (7) peut être inséré dans les orifices (8).

[0025] L'ensemble élément de base (2)- rabat (4)- rabat (5) possède une rigidité supérieure à celle de la feuille d'emballage (6).

40 **[0026]** La feuille d'emballage (6) peut posséder une surface quadrangulaire, ou circulaire, ou ovale.

[0027] Le dispositif (1) peut posséder la forme d'un prisme à base rectangulaire.

45 **[0028]** La présente invention permet de transporter des bouquets avec ou sans réserve d'eau.

[0029] Il existe différents dispositifs d'emballage permettant soit de conditionner, de stabiliser ou de transporter des bouquets avec ou sans réserve d'eau, mais aucun dispositif n'allie le portage avec anse, sangle

50 (moyen de portage (7)) à monter ou agraffer ou fixer par tout moyen connu et la stabilité sans masquer le bouquet. L'invention consiste donc en un sac adapté non pas à la dimension du bouquet mais à la dimension et à la forme des tiges permettant au fleuriste de monter ledit dispositif d'emballage à la base du bouquet assurant du même coup la stabilité et/ou le portage par le rajout ou non de l'anse (7). Le dispositif d'emballage de la présente invention peut indifféremment se mettre autour de la feuille

d'emballage ou vice versa laissant à ce moment voir que le papier. Le dispositif d'emballage et la feuille d'emballage devront être réalisés en des matières différentes résistant ou non à l'humidité. Le dispositif d'emballage de la présente invention est fabriqué dans un matériau semi rigide (par exemple en plastic) présentant un bouquet stable pouvant être porté d'une seule main.

La présente invention est décrite par les figures suivantes :

[0030]

La figure 1 représente une vue de coté du dispositif d'emballage de la présente invention en cours de montage, càd avec les rabats non encore en position finale d'utilisation.

La figure 2 représente une vue de coté du dispositif d'emballage de la présente invention en position finale d'utilisation.

La figure 3 représente une vue de face du dispositif d'emballage de la présente invention en position finale d'utilisation et avec un moyen de portage.

La figure 4 représente le dispositif d'emballage de la présente invention à plat.

La figure 5 représente une vue de perspective du dispositif d'emballage de la présente invention en position finale d'utilisation (sans bouquet).

La figure 6 représente le dispositif d'emballage de la présente invention à plat avec les bras (64) complémentaires aux bras du rabat (4 ou 5).

Revendications

1. Dispositif d'emballage portable (1) d'un bouquet de fleurs (3), comprenant :
 - un élément de base (2) pour le maintien du bouquet (3),
 - un premier rabat (4) attaché de manière solidaire aux deux extrémités d'un premier côté (20) de l'élément de base (2), par deux bras (44),
 - un deuxième rabat (5) attaché de manière solidaire aux deux extrémités d'un second côté (21) de l'élément de base (2), par deux bras (54),
 - une feuille d'emballage (6) en matière souple,
 - le premier rabat (4) et le deuxième rabat (5) possèdent chacun longitudinalement une ouverture s'étendant respectivement à partir du premier côté (20) de l'élément de base (2) en direction de l'extrémité supérieure (41) du premier rabat (4) et du deuxième côté (21) de l'élément de base (2) en

direction de l'extrémité supérieure (51) du deuxième rabat (5),

- le dispositif d'emballage portable (1) est muni d'un système de fermeture (9) à l'extrémité supérieure (41 et 51) des rabats (4) et (5).

2. Dispositif d'emballage portable selon la revendication 1, dans lequel l'élément de base (2) comprend une première languette (201) et une deuxième languette (211) s'étendant dans le plan de l'élément de base (2).
3. Dispositif d'emballage portable selon la revendication 1, dans lequel l'extrémité supérieure (41) du premier rabat (4) et l'extrémité supérieure (51) du deuxième rabat (5) possèdent chacun une ouverture (43 et 53).
4. Dispositif d'emballage portable selon la revendication 1, dans lequel l'extrémité supérieure (41) du premier rabat (4) et l'extrémité supérieure (51) du deuxième rabat (5) se rejoignent en un segment (10).
5. Dispositif d'emballage portable selon la revendication 1, dans lequel le premier rabat (4) et le deuxième rabat (5) possèdent chacun longitudinalement une ouverture en forme de U renversé (42 et 52).
6. Dispositif d'emballage portable selon la revendication 1, dans lequel l'extrémité supérieure (41) du premier rabat (4) et l'extrémité supérieure (51) du deuxième rabat (5) possèdent chacun une ouverture (43 et 53) en forme de U.
7. Dispositif d'emballage portable selon la revendication 1, dans lequel le système de fermeture est un système de fermeture male-femelle (9) à l'extrémité supérieure (41 et 51) des rabats (4) et (5).
8. Dispositif d'emballage portable selon la revendication 4, dans lequel le système de fermeture male-femelle (9) est constitué par des languettes ou boutons de clipsage.
9. Dispositif d'emballage portable selon la revendication 1, dans lequel le système de fermeture (9) est agrafé.
10. Dispositif d'emballage portable selon la revendication 1, dans lequel le système de fermeture (9) est constitué par une ou plusieurs bandes à ergots d'agrippage.
11. Dispositif d'emballage portable selon la revendication 1, dans lequel le système de fermeture (9) est constitué par une ou plusieurs bandes adhésives.

12. Dispositif d'emballage portable selon la revendication 1, dans lequel un rabat (4 ou 5) comprend à son extrémité supérieure (41 ou 51) deux bras (64) complémentaires aux bras du rabat (4 ou 5).
13. Dispositif d'emballage portable selon la revendication 1, dans lequel le premier côté (20) est parallèlement opposé au second côté (21).
14. Dispositif d'emballage portable selon la revendication 1, dans lequel l'ouverture (42) s'étend sur au moins la moitié de la longueur du premier rabat (4) et l'ouverture (52) s'étend sur au moins la moitié de la longueur du deuxième rabat (5).
15. Dispositif d'emballage portable selon la revendication 1, dans lequel l'ouverture (42) s'étend sur au moins les deux tiers de la longueur du premier rabat (4) et l'ouverture (52) s'étend sur au moins les deux tiers de la longueur du deuxième rabat (5).
16. Dispositif d'emballage portable selon la revendication 1, dans lequel le dispositif (1) enveloppe la feuille d'emballage (6).
17. Dispositif d'emballage portable selon la revendication 1, dans lequel la feuille d'emballage (6) enveloppe le dispositif (1).
18. Dispositif d'emballage portable selon la revendication 6, dans lequel l'axe de symétrie des ouvertures (43 et 53) en forme de U se situe sur l'axe longitudinal central (11) des rabats (4 et 5).
19. Dispositif d'emballage portable selon la revendication 5, dans lequel l'axe de symétrie des ouvertures (42 et 52) en forme de U renversé se situe sur l'axe longitudinal central (11) des rabats (4 et 5).
20. Dispositif d'emballage portable selon la revendication 1, dans lequel les languettes (201 et 211) possèdent chacune une forme en U allongé et leur axe de symétrie se situe sur l'axe transversal central (11) de la base (2).
21. Dispositif d'emballage portable selon la revendication 1, dans lequel l'extrémité supérieure des rabats (4 et 5) peuvent posséder chacune un orifice (8) de part et d'autre des ouvertures (43 et 53) pour la préhension par un moyen de portage (7).
22. Dispositif d'emballage portable selon la revendication 17, dans lequel le moyen de portage (7) est inséré dans les orifices (8).
23. Dispositif d'emballage portable selon la revendication 1, dans lequel l'ensemble élément de base (2)-rabat (4)- rabat (5) possède une rigidité supérieure à celle de la feuille d'emballage (6).
24. Dispositif d'emballage portable selon la revendication 1, dans lequel la feuille d'emballage (6) possède une surface quadrangulaire, ou circulaire, ou ovale.
25. Dispositif d'emballage portable selon la revendication 1, possédant la forme d'un prisme à base rectangulaire.

Fig. 1

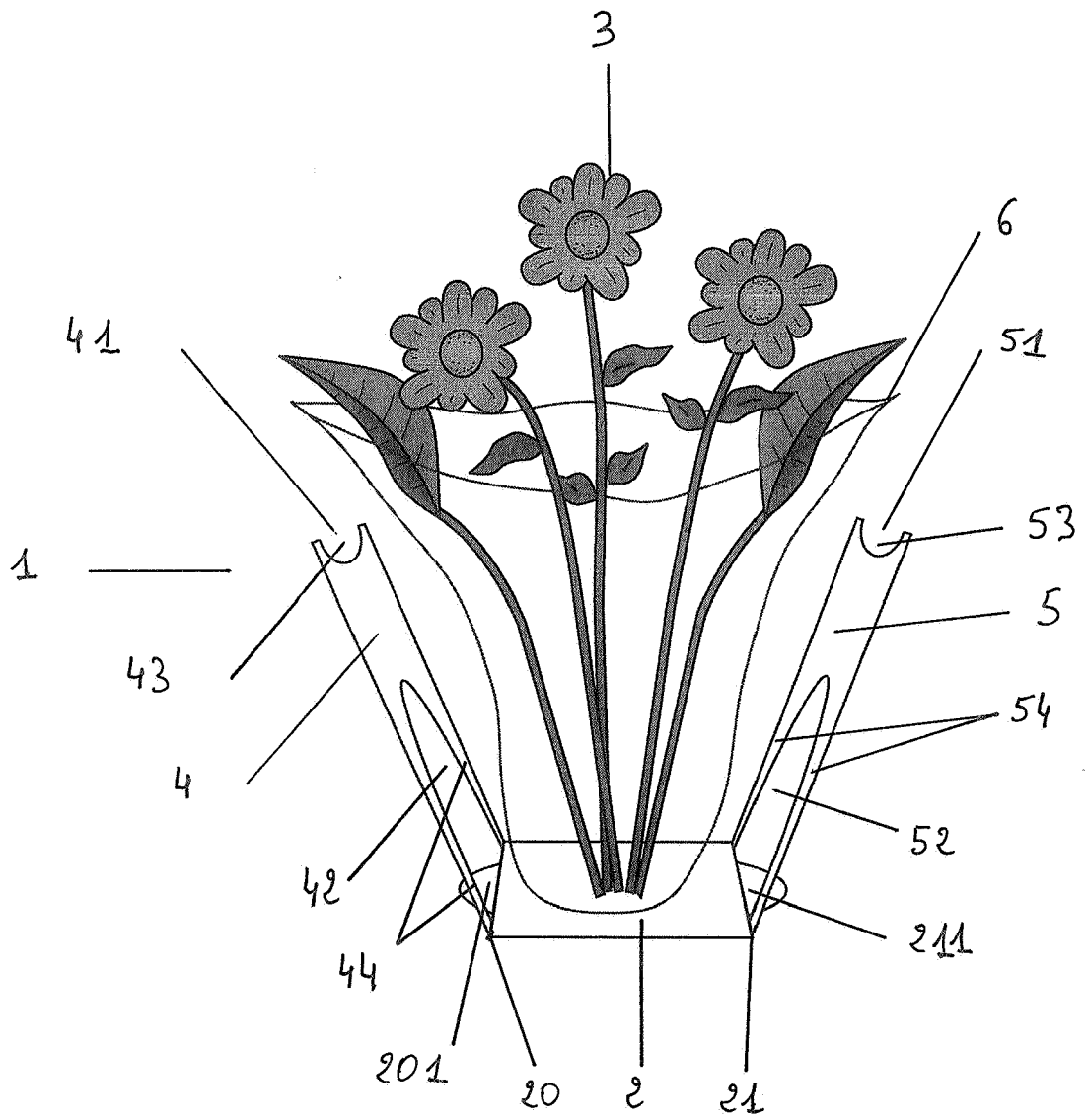


Fig. 2

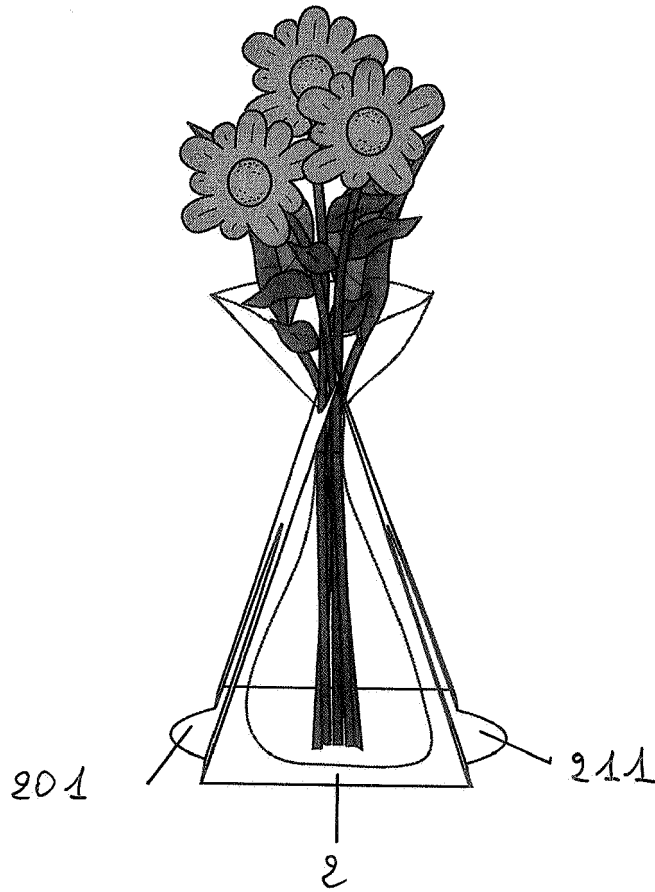


Fig. 3

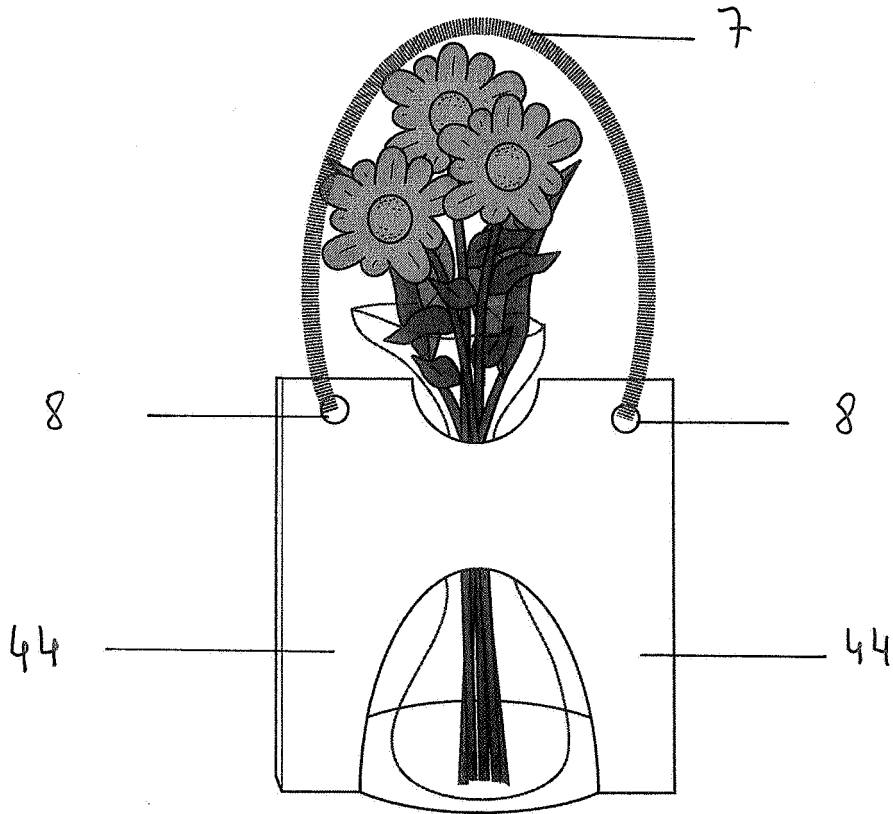


Fig. 4

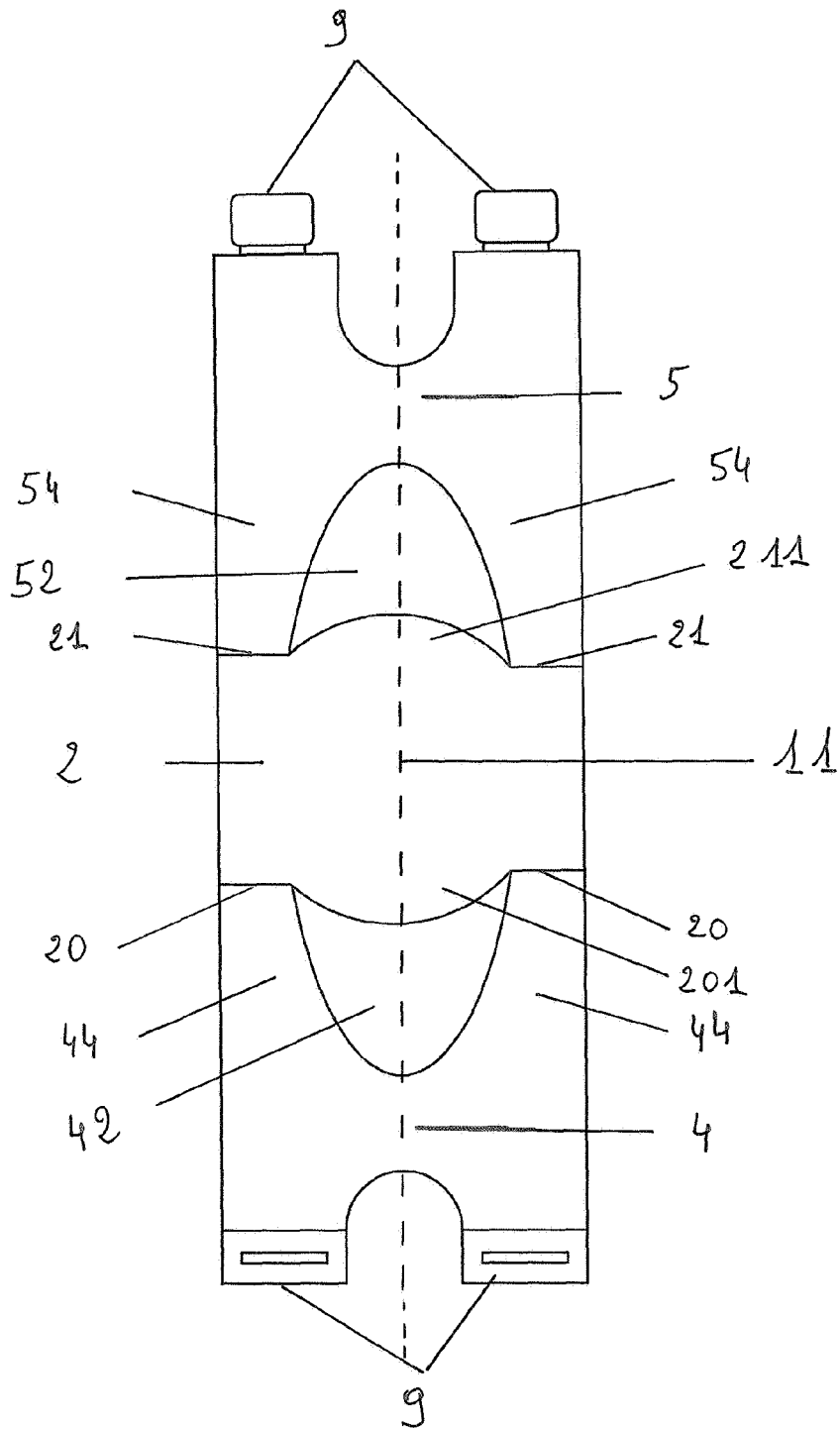


Fig. 5

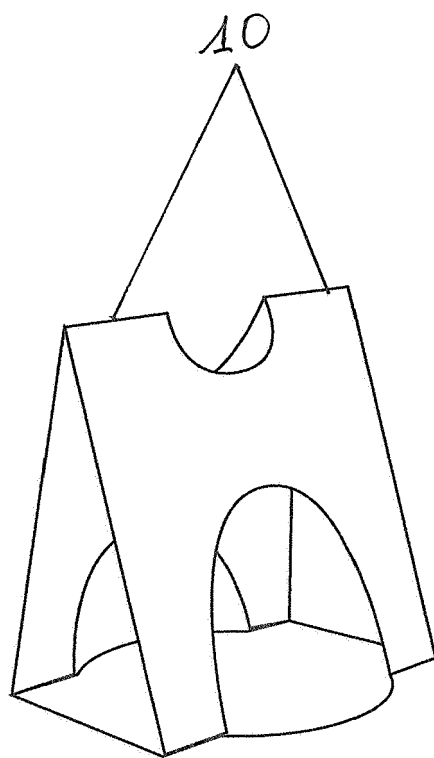
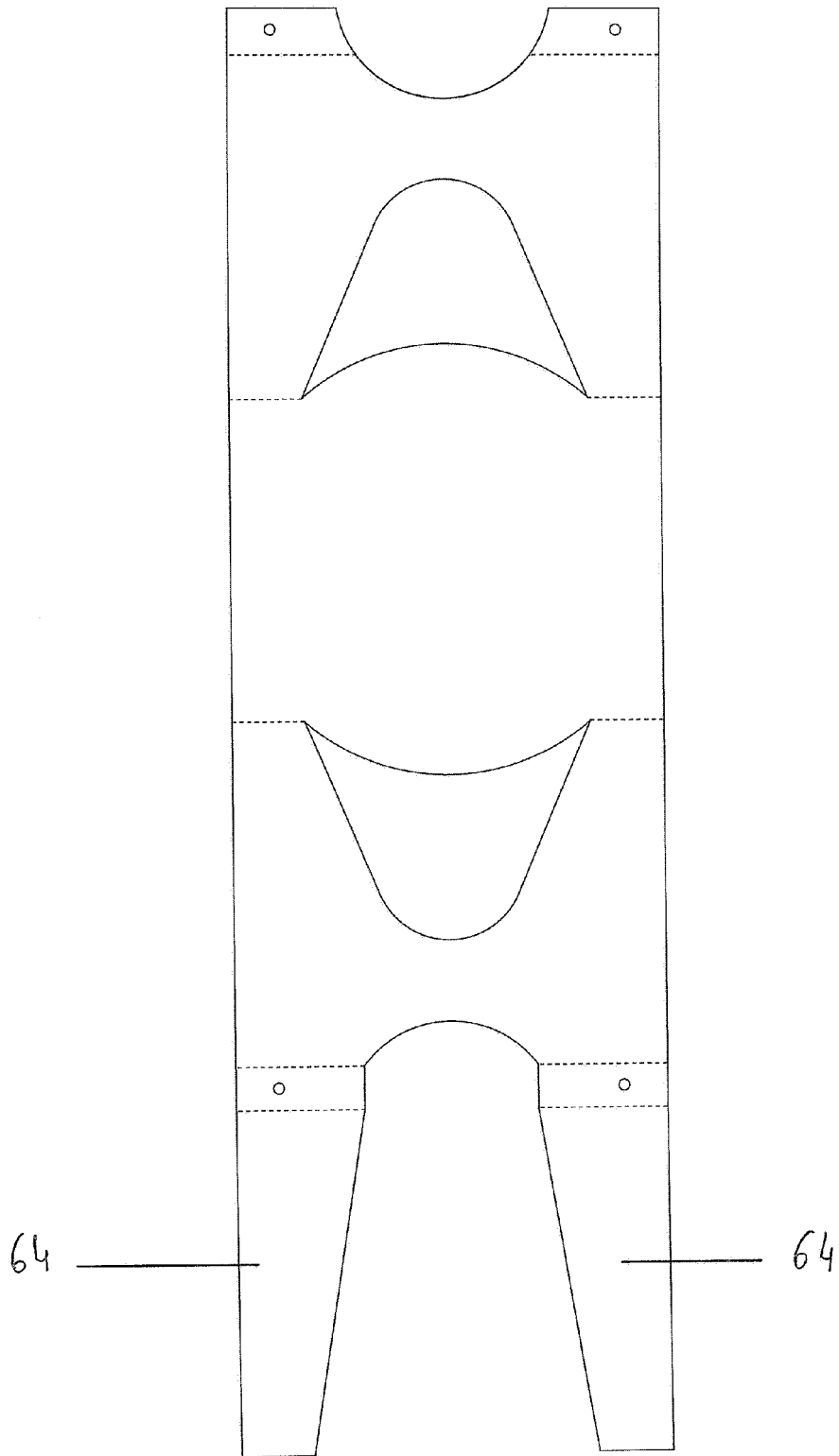


Fig. 6





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
Y	EP 1 231 152 A1 (EBERT GUENTER [DE]) 14 août 2002 (2002-08-14) * alinéa [0020] - alinéa [0031]; figures 2,5,7 *	1-25	INV. B65D73/00 B65D85/50
Y	US 6 196 387 B1 (HSI-CHANG CHANG [TW]) 6 mars 2001 (2001-03-06) * figures 1-5 *	1-25	
A	DE 20 06 788 B (KURT DOMINIC) 25 novembre 1971 (1971-11-25) * page 1, ligne 44 - ligne 56 *	1-25	
A	NL 1 023 516 C2 (BERKIEN JOHANNES HENRICUS WIL [NL]; BERKIEN DIEDERICH LAURA HELEN [NL]) 24 novembre 2004 (2004-11-24) * page 1 - page 2; figures 1-6 *	1-25	
A	FR 2 818 621 A (MOLY CHRISTIAN [FR]) 28 juin 2002 (2002-06-28) * figure 2 *	1-25	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			B65D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
Munich		30 avril 2008	Bevilacqua, Vincenzo
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie		E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant	

6

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 08 15 0196

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

30-04-2008

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 1231152	A1	14-08-2002	AT 279359 T DE 10105515 A1	15-10-2004 14-08-2002
US 6196387	B1	06-03-2001	US 5975294 A	02-11-1999
DE 2006788	B	25-11-1971	AUCUN	
NL 1023516	C2	24-11-2004	AUCUN	
FR 2818621	A	28-06-2002	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- FR 0011414 [0003]